

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 29.**

**Etaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOURI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA.

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Robert GALMOT, Mme Christelle CAHART, M. Bernard WATLET.

**Absents :** M. Bertrand CHEMIN, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA.

**Absent excusé avec pouvoir :** M. René PETITDAN à M. Michel GAUTRON, M. Olivier BARBIER à M. Jean-Paul GRASMUCK.

**Secrétaire élu :** M. Michel GAUTRON.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2019 qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

**DELIBERATION N°1 : PROJET DE METHANISATION : DECLARATION DE PROJET :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONNE qui présente la déclaration de projet concernant la création de l'unité de méthanisation.

Afin de permettre l'évolution de leur projet, Messieurs LEPAGE ont adressé un courrier afin de demander une modification du classement au Plan Local d'Urbanisme de la zone où ils souhaitent implanter leur projet à Bazeilles.

Sans attendre la fin de la procédure de révision du PLU, qui est contraignante au niveau des délais, la commune peut adopter la réalisation de la déclaration de projet, qui permet d'une part, de classer la zone souhaitée en zone A, conforme pour l'implantation de ce projet, d'autre part, de ne pas attendre l'aboutissement de la procédure de révision du PLU.

La procédure de la déclaration de projet nécessite que l'intérêt général du projet soit établi de manière précise et circonstanciée par l'autorité.

Monsieur le Maire précise que ce projet vise à améliorer les conditions de vie au cœur du village en limitant le passage des transports agricoles, par ailleurs, la création de l'unité de méthanisation va entraîner la création d'emplois directs et indirects.

Monsieur GRASMUCK demande à intervenir pour préciser que l'intérêt général du projet doit être clairement identifié et que la délibération doit être favorable au projet.

Monsieur SAC informe les élus de l'inquiétude des habitants de Rubécourt et Lamécourt.

Adopté à l'unanimité. (Le Maire ne prenant pas part au vote).

### **DELIBERATION N°2 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD A LA LIGUE GRAND-EST ET AU DISTRICT DES ARDENNES :**

Monsieur le Maire soumet la convention de mise à disposition des terrains du Stade à la Ligue Grand-Est et au District de football des Ardennes, qui est nécessaire pour obtenir le versement de la subvention de 20.000,00 € notifiée par courrier de la Fédération Française de Football.

Adopté l'unanimité.

### **DELIBERATION N°3 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD A L'USB :**

Les élus adoptent la convention de mise à disposition des installations sportives au Stade Jean-Claude BERNARD à l'USB.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune nouvelle de Bazeilles met à la disposition de l'USB les équipements sportifs et les différents matériels du Stade Jean-Claude BERNARD. La convention fixe également les obligations réciproques de chaque partie.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°4 : REGLEMENT DU TERRAIN SYNTHETIQUE AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du coût des travaux d'aménagement du terrain synthétique au Stade Jean-Claude BERNARD, il est nécessaire de prévoir un règlement pour l'occupation et l'utilisation du terrain.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°5 : CONVENTION D'HEBERGEMENT AU LYCEE HOTELIER DE BAZEILLES :**

Monsieur le Maire présente le contenu de la nouvelle convention d'hébergement avec le Lycée hôtelier qui prévoit l'accueil à la cantine des élèves scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire. En raison de l'augmentation des effectifs des enfants participant au service de cantine, l'ancienne convention n'était plus adaptée.

Monsieur GUÉNIOT précise par ailleurs que l'effectif des écoles est de 224 élèves et que la création de la commune nouvelle a permis d'éviter la fermeture d'une classe.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°6 : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2018 DE LA SPL X DEMAT :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le rapport de gestion 2018 de la SPL X Démat : société qui accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures.

Depuis 2012, le nombre d'actionnaires est passé de 336 à 2.169. L'adhésion à cette société permet l'accès à différents modules pour répondre aux besoins de la dématérialisation imposée par l'Etat.

Concernant la gestion de l'année, le résultat net à la clôture de l'exercice 2018 de 58.116 € est en augmentation et s'explique en raison du nombre croissant de collectivités adhérentes.

En tant que collectivité adhérente, la commune de Bazeilles doit délibérer sur ce rapport de gestion. (Article L. 1524-5 et L. 1531-1 du CGCT).

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°7 : APPROBATION DU CONTRAT DE BAIL AVEC FREE MOBILE :**

Monsieur le Maire soumet la convention d'occupation à l'Eglise par la société FREE Mobile pour les installations de communications électroniques. Le loyer annuel de 5.000 € sera encaissé en recettes de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°8 : APPROBATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU TERRAIN D'HONNEUR AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BANA, Maire délégué de Rubécourt et Lamécourt, qui présente une étude comparative du coût d'entretien de la pelouse du terrain d'honneur par un agent de la commune et par une société.

Compte tenu de la technicité requise pour la réalisation de l'entretien, il est proposé de contracter avec la société IDVERDE qui est spécialisée au niveau régional. Le coût hors taxes s'élève à 23.000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°9 : ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX :**

Lors du Conseil municipal du 21 septembre 2018, les Elus ont adopté l'aménagement d'un boulo-drome à Bazeilles. Lors du Conseil du 26 juin 2019, l'achat de la parcelle AB 87 à la Sauvegarde des Ardennes a été adopté au prix de 5 € le mètre carré.

Pour réaliser le projet, il est nécessaire de réaliser également l'acquisition des parcelles AB 88 pour 725 m<sup>2</sup>, A 89 pour 735 m<sup>2</sup> et AB 90 pour 848 m<sup>2</sup> soit une surface de 2.308 m<sup>2</sup> pour 11.540 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la commune à l'article 2111 - Terrains nus.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°10 : APPROBATION DES TRAVAUX DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE EDMOND MICHELET A BAZEILLES :**

Dans le cadre des travaux de la Rue Edmond Michelet, les élus adoptent le montant des travaux réalisés par la Fédération des Energies des Ardennes relatifs à l'enfouissement et l'éclairage public.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à 45.000,00 €. Les crédits sont prévus dans la Décision Modificative n° 2 qui fait l'objet du point n°15.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°11 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser deux chèques : l'un pour une vente de bois d'un montant de 200,00 €, l'autre pour la société de chasse d'un montant de 84,00 €.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°12 : OPERATION UN FRUIT A LA RECRE :**

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le conseil municipal a adopté la mise en place de l'opération « Un fruit pour la récré » pour les enfants scolarisés à Bazeilles, avec le soutien logistique et administratif de la société Ardennes Primeurs. Cette opération n'a entraîné aucun coût pour la commune.

En raison d'une décision gouvernementale, le dispositif n'est pas reconduit en l'état. L'agrément d'Ardennes primeurs est clôturé depuis la fin de l'année scolaire 2018-2019. Désormais, le programme

évolue pour la rentrée 2019-2020 : il est centré sur la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires de fruits et légumes et produits laitiers, dans le respect des conditions de traçabilité (origine et qualité), mais les distributions lors de la récréation du matin ou du goûter ne sont plus éligibles aux fonds européens.

Pour la commune, la distribution par l'intermédiaire du Lycée hôtelier est matériellement impossible.

Cette opération a été très appréciée par les enfants et leurs parents : elle a permis aux enfants d'apprécier des produits naturels de saison et souvent d'origine locale.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette action malgré l'arrêt des financements européens.

Le coût pour une distribution hebdomadaire s'élèverait pour l'année scolaire 2019-2020 à 2.070 € (coût de la portion normale par enfant de 0,30 € pour 200 enfants sur 30 semaines et 0,45 € pour un produit bio pour 200 enfants sur 3 semaines).

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°13 : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recourir à l'emploi d'un contrat d'apprentissage affecté au service technique, dont le coût sur 2019 représente 2.600 €. Les crédits sont inscrits au chapitre 012 : Charges de personnel, du budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°14 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les élus peuvent bénéficier du remboursement de frais que nécessite l'exercice de mandats spéciaux. Il précise que la notion de mandat spécial est prévue par la circulaire du 15 avril 1992 : cela doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet (organisation d'une manifestation, festival, exposition...) et être limitée dans la durée. Le remboursement est effectué après délibération du Conseil et peut avoir lieu après l'évènement.

Ainsi, à l'occasion des cérémonies des combats de Bazeilles, Monsieur le Maire sollicite le remboursement de frais de restauration pour la somme de 125,40 € (Repas avec la Municipalité de Fréjus).

Les crédits sont disponibles au compte 6232 du budget de la commune.

Adopté à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote.

#### **DELIBERATION N°15 : DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 :**

En prévision de la clôture de l'exercice 2019, la décision modificative n°2 qui comprend les ajustements suivants, est présentée pour adoption :

- 202 : Frais liés aux documents d'urbanisme :	-25.000,00 €,
- 2041582 : Participation de la FDEA :	+180.000,00 €,
- 2113 : Terrains aménagés :	-145.000,00 €,
- 21311 : Hôtel de ville :	-5.000,00 €,
- 2151 : Voirie :	-1.020.000,00 €,
- 2315 : Travaux en cours :	+1.015.000,00 €

**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales :**

- 2033 : Insertions :	+1.210,00 €,
- 2315 : Travaux en cours :	+ 875,00 €,
- 2128 : Aménagements de terrains :	+335,00 €

**Le montant des crédits inscrits au budget 2019 pour chaque section est le suivant :**

- SECTION FONCTIONNEMENT :	4.591.000,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT :	4.584.105,00 €

Adopté à l'unanimité.

**Informations diverses :**

- Travaux Rue Edmond Michelet,
- Information du Conseil départemental sur le déploiement de la fibre,
- Etude relative à l'assainissement à Rubécourt et Lamécourt : des visites ont eu lieu chez les particuliers,
- Prochain conseil municipal le Vendredi 8 novembre 2019.

**La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**